

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4–8 juin 2012

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2012/5-F
24 avril 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES: PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL (2010–2011)

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, PS*: M. M. Aranda da Silva tél.: 066513-2988

Chef, PSG**: Mme I. Jallow tél.: 066513-3642

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des politiques, de la planification et des stratégies

** Service chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes

RÉSUMÉ

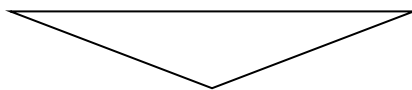
Le présent document fait le point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011). Il répertorie les progrès accomplis dans certains domaines et les principales lacunes, essentiellement dues au déficit de financement.

Le PAM a progressé dans l'établissement et le renforcement de partenariats avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, des instituts universitaires et d'autres acteurs, pour appuyer ses travaux visant à généraliser la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de son mandat. Un plan d'action conjoint pour l'égalité des sexes est déjà mis en œuvre avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole dans les domaines du plaidoyer, du renforcement des capacités, de la recherche et de la coordination. Avec l'Institut sur les études du développement, le PAM est en train d'élaborer un programme de recherche et d'action qui l'aidera à exécuter efficacement des programmes en faveur de la sécurité alimentaire tenant compte de la problématique hommes-femmes, tout en générant des enseignements susceptibles d'apporter des éclairages pertinents et universels sur les questions relatives à cette problématique et à la sécurité alimentaire.

Le PAM a établi un cadre de responsabilité en vertu duquel tout le personnel, y compris les cadres supérieurs, sera tenu de veiller à la prise en compte systématique au PAM du souci de l'égalité des sexes. La création du Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité entre les sexes favorise la conception et la mise en œuvre de projets adaptés au contexte qui soient fondés sur une analyse différenciée par sexe.

Pour que la question de la parité des sexes soit dûment prise en compte, il faut investir durablement dans le renforcement de la capacité du personnel et des partenaires de mener des analyses différenciées par sexe et de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects de leurs activités visant à instaurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, par exemple. Le PAM s'emploiera à combler le déficit de financement du plan d'action et à mettre pleinement en œuvre les mesures d'appui institutionnel nécessaires, qui comprennent le renforcement des capacités en rapport avec la parité des sexes et la mise en place du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011)" (WFP/EB.A/2012/5-F).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

INTRODUCTION

1. Début 2009, le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la recherche de solutions aux problèmes de la faim et de la malnutrition" (WFP/EB.1/2009/5-A/Rev.1), qui définit le cadre à l'intérieur duquel la problématique hommes-femmes devra continuer d'être intégrée aux politiques et aux processus opérationnels et aux programmes du PAM à tous les niveaux. Cette politique esquisse les mesures d'appui institutionnel essentielles à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les opérations du PAM et conformes aux principaux éléments de la Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies (CEB/2006/2)¹.
2. Dans sa décision, le Conseil a également invité le Secrétariat à élaborer un plan d'action pour l'ensemble du Programme, assorti d'échéances précises et d'objectifs réalistes et mesurables, qui exposerait en détail les mesures institutionnelles en faveur de l'intégration de la problématique hommes-femmes, en précisant le niveau de ressources requis. À sa deuxième session ordinaire de 2009, le Conseil a pris note du document intitulé "Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011)" (WFP/EB.2/2009/4-C). Le plan d'action traduit la politique en actions concrètes assorties d'indicateurs et d'objectifs mesurables, répartit les responsabilités et indique les ressources requises. Le coût de mise en œuvre du plan d'action sur une période de deux ans a été estimé à 7 millions de dollars É.-U.
3. Le présent document rend compte de la mise en œuvre du plan d'action et expose les prochaines mesures à prendre.

CONTEXTE

4. Grâce à l'attention accordée depuis longtemps par le PAM aux femmes par le biais de ses "Engagements en faveur des femmes", devenus par la suite les "Engagements renforcés en faveur des femmes"², la visibilité et l'intégration des femmes se sont accrues et des bases solides ont pu être jetées en faveur de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes³. La politique en vigueur actuellement a été édifiée sur cette base, mais elle a également cherché à combler les lacunes et à surmonter les nouvelles difficultés, et elle a défini les principales mesures d'appui institutionnel nécessaires pour que la problématique hommes-femmes soit dûment prise en considération au PAM.

¹ Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies: priorité donnée aux résultats et à l'impact (CEB/2006/2). New York. Les principaux éléments sont les suivants: i) responsabilisation; ii) gestion axée sur les résultats; iii) contrôle par le biais du suivi, de l'évaluation, de l'audit et de l'établissement de rapports; iv) ressources humaines et financières; v) renforcement des capacités; et vi) cohérence, coordination, et gestion des connaissances et de l'information.

² "Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2003–2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire" (WFP/EB.3/2002/4-A).

³ "Rapport succinct de l'évaluation finale de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire" (WFP/EB.2/2008/6-B).

5. La politique a été élaborée sur fond d'engagement renouvelé en faveur de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies: l'approbation en 2006 de la politique des Nations Unies sur l'égalité des sexes a été suivie de la mise en place de processus qui ont débouché sur l'établissement, en 2010, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
6. Le plan d'action institutionnel se rapportant à la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes a défini six priorités pour la période 2010–2011:
 - i) développer les connaissances des membres du personnel et leur capacité d'effectuer des analyses différenciées par sexe et de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets;
 - ii) établir un cadre de responsabilité qui permette de prendre en compte la problématique hommes-femmes, s'appuyant sur des dispositifs de suivi et de transmission d'informations adaptés au sein du PAM;
 - iii) promouvoir et renforcer les partenariats à tous les niveaux dans la perspective de la mise en œuvre de la politique;
 - iv) mener une action de sensibilisation en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris en y associant les hommes et les garçons;
 - v) continuer de mener des actions ciblées en faveur des femmes et des filles, moyennant la définition d'objectifs reposant sur une analyse différenciée par sexe dans les bureaux de pays, en visant une participation équitable, compte tenu du contexte local; et
 - vi) expérimenter les nouvelles priorités de programmation dans des pays partenaires du PAM, en collaboration avec ses partenaires, et en mesurer les résultats, les effets directs et l'impact.

PRINCIPALES ACTIONS MENÉES À CE JOUR

7. En 2011, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a conduit une évaluation institutionnelle de l'égalité des sexes au PAM. Celle-ci a fait état des points forts du PAM et mis l'accent sur les domaines à améliorer, comme la communication des résultats du PAM s'agissant des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques, les projets et les documents d'orientation. Les domaines répertoriés sont conformes aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de fin de cycle de la politique en matière de problématique hommes-femmes³, ainsi qu'aux priorités de la nouvelle politique et à celles du plan d'action institutionnel énumérées ci-dessus.
8. Les principales mesures d'appui institutionnel nécessaires pour assurer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM sont examinées ci-après.

Cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM

9. La première mesure pour assurer la responsabilité et l'obligation redditionnelle à l'échelle du système en faveur de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM a été prise en décembre 2009, lorsque le système des responsables de la coordination des questions relatives à la problématique

hommes-femmes⁴ est devenu le réseau chargé de la promotion de l'égalité des sexes⁵ du PAM. Ce réseau compte actuellement plus de 100 membres sur toute la planète; le partage des informations et des connaissances est l'une de ses activités principales. Un site Web consacré à la problématique hommes-femmes⁶ a été lancé en 2011 pour favoriser l'accès à l'information disponible en interne et à l'extérieur et à des ressources favorisant la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.

10. Le cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM a été élaboré pour promouvoir la responsabilisation du personnel à tous les niveaux. Il met en place trois éléments: i) une autoévaluation par les cadres supérieurs pour ce qui est de la responsabilité en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes; ii) un marqueur de l'égalité des sexes⁷ pour contrôler l'attention accordée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les programmes; et iii) des compétences en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes pour tout le personnel concerné, ce qui permettra d'évaluer la performance et les capacités du personnel du PAM.
11. Le PAM est membre du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, et en tant que tel, il a participé à l'élaboration du plan d'action du système des Nations Unies, qui comprend des normes de performance. Cela lui a également permis de mettre son cadre de responsabilité en confirmé avec le cadre en place à l'échelle du système⁸.
12. Le programme "Food for Peace" de l'Agency for International Development (États-Unis) aide le PAM à élaborer des indicateurs institutionnels de la condition féminine qui tiennent compte de sa transition de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire. Le lancement de l'Indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture⁹ devrait renforcer les travaux du PAM sur les indicateurs institutionnels de la condition féminine, notamment dans le contexte de l'initiative "Achats au service du progrès" et d'autres activités liées aux femmes et à la sécurité alimentaire.

⁴ Les responsables de la coordination des questions relatives à la problématique hommes-femmes étaient jugés responsables de l'intégration de la problématique hommes-femmes, mais n'avaient pas autorité pour prendre des décisions sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes.

⁵ Rapport succinct de la réunion et atelier mondiaux sur la problématique hommes-femmes, 1^{er}-3 décembre 2009, Le Caire, Égypte.

⁶ Le site Web consacré à la problématique hommes-femmes est actualisé régulièrement et peut être consulté sur WFPgo dans la rubrique Quick Links.

⁷ Le PAM adopte le marqueur de l'égalité des sexes du Comité permanent interorganisations pour évaluer et noter l'ensemble des descriptifs de projet et des propositions de subvention en fonction de la mesure dans laquelle ils adoptent une approche différenciée par sexe; cela comprendra le suivi des ressources allouées aux activités touchant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le personnel sera formé à l'utilisation du marqueur, qui sera appliqué avant la fin de l'année 2012.

⁸ Le plan d'action à l'échelle du système traduit sur le plan opérationnel la politique des Nations Unies relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et précise les mesures requises pour mettre en œuvre ses six éléments principaux, y compris les indicateurs.

⁹ Cet indice a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre l'initiative "Feed the Future" du Gouvernement américain, USAID, la Poverty and Human Development Initiative de l'Université d'Oxford et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. Il constitue la première mesure qui rend directement compte des taux d'autonomisation et d'intégration des femmes dans le secteur agricole.

13. La mise en œuvre du plan de travail sur la protection des populations cibles contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui était évoqué dans le plan d'action institutionnel, est encore en suspens. La haute direction du PAM a récemment nommé un responsable principal des activités de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au PAM¹⁰. Un groupe consultatif interne chargé de cette question fournit des orientations à ce sujet.

Fonds du PAM pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes

14. En 2010, le Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes a été créé pour encourager les bureaux de pays à innover et les aider à nouer des partenariats et à concevoir et mettre en œuvre des projets adaptés au contexte qui soient fondés sur une analyse différenciée par sexe.
15. Les objectifs du Fonds sont les suivants: i) soutenir les initiatives et les innovations en faveur de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les programmes du PAM et dans les cadres d'orientation et les cadres juridiques nationaux, et promouvoir les approches locales adaptées au contexte; et ii) favoriser les partenariats au niveau des pays, notamment avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales locales et les communautés, en vue de concevoir et mettre en œuvre des interventions contribuant à instaurer des relations positives entre les sexes et à autonomiser les femmes afin de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
16. Les propositions des bureaux de pays sont approuvées en vue d'être financées sur la base des analyses différenciées par sexe et d'autres critères. À ce jour, les projets de 30 bureaux de pays – représentant 40 pour cent de l'ensemble des bureaux de pays du PAM – et d'un bureau régional ont été financés, pour un montant total de 2 millions de dollars.
17. Ces projets comprennent la formation de femmes et de filles aux techniques agroalimentaires en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Sierra Leone; l'appui à de petites entreprises dirigées par des femmes pour qu'elles puissent fournir des repas scolaires prêts à consommer en El Salvador; l'octroi de bourses à des filles dans des zones exposées à l'insécurité alimentaire au Ghana pour qu'elles puissent suivre un enseignement secondaire; la réalisation d'activités avec des femmes autochtones en Colombie pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle; l'offre d'un appui au Gouvernement indonésien pour qu'il intègre la problématique hommes-femmes dans son plan d'action en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; la prévention et l'atténuation de la violence sexiste dans la région de l'Afrique australe; le transfert à des garçons et des hommes de responsabilités liées à l'alimentation et la nutrition en Bolivie; et la prise en compte des questions liées à l'égalité des sexes et au VIH dans l'évaluation annuelle de la vulnérabilité effectuée par le Gouvernement du Swaziland.
18. Le Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes a permis de sensibiliser l'opinion et de renforcer les capacités du personnel et des partenaires; la réalisation d'une analyse différenciée par sexe constitue une condition préalable à l'obtention d'une aide du Fonds. Les partenariats en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont également renforcés par le biais de différents projets: 24 mis en œuvre avec des gouvernements, 20 menés avec des ONG, 14 exécutés avec des organismes des Nations Unies, et 9 menés avec des organisations communautaires.

¹⁰ Cette mesure répond à l'engagement pris par les organismes lors de la réunion des directeurs du Comité permanent interorganisations du 13 décembre 2011 de désigner, d'ici au 20 janvier 2012, des responsables principaux de la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et de partager leurs plans de travail respectifs d'ici au 31 mars 2012.

19. Les projets contribuent à la réalisation des Objectifs stratégiques du PAM: vingt et un d'entre eux contribuent à la réalisation de l'Objectif stratégique 4, et dix-neuf à celle de l'Objectif stratégique 5, tandis que cinq sont liés à l'Objectif stratégique 3, trois à l'Objectif stratégique 2, et deux à l'Objectif stratégique 1. Le Fonds offre la possibilité d'innover en favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les situations d'urgence et de transition.

Renforcement des capacités

20. L'une des priorités du plan d'action est de renforcer la capacité du personnel de mener une analyse différenciée par sexe¹¹, ce qu'a entravé le manque de ressources. Seuls quelques membres du personnel au Siège ont été formés à l'utilisation de l'outil InterAction d'audit de l'égalité de traitement des deux sexes et du marqueur de l'égalité des sexes du Comité permanent interorganisations. Des plans sont en cours d'élaboration pour former le personnel au niveau mondial à la réalisation d'analyses différenciées par sexe et à l'utilisation du marqueur de l'égalité des sexes avant la fin 2012, sous réserve que les ressources le permettent.
21. Le PAM a participé à la réunion du groupe d'experts organisée par l'École des cadres du système des Nations Unies et ONU-Femmes et consacrée à l'élaboration d'un cours d'apprentissage électronique sur la problématique hommes-femmes. Le PAM participera au lancement de cette formation, qui est en suspens pour l'heure.

Partenariats

22. Plusieurs partenariats ont été créés ou renforcés à l'appui de la mise en œuvre du plan d'action institutionnel. Le PAM a organisé en 2010 une réunion des partenaires sur les questions touchant la problématique hommes-femmes¹², avec la participation des membres du Conseil. Des exposés avaient alors été faits sur les domaines dans lesquels une collaboration avec le PAM était possible. La FAO a présenté au nom des organismes ayant leur siège à Rome, un plan d'action commun en matière de problématique hommes-femmes, dans les domaines du plaidoyer, du renforcement des capacités, de la recherche et de la coordination.
23. La collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome a débouché sur l'organisation de réunions périodiques des coordonnateurs des questions relatives à la problématique hommes-femmes et de manifestations communes à l'occasion de la Journée internationale de la femme, au PAM d'abord en 2010, puis à la FAO et au FIDA les années suivantes. La FAO et le PAM ont organisé ensemble une session de formation à l'intention du personnel du Siège sur le marqueur de l'égalité des sexes du Comité permanent interorganisations. Le PAM a invité la FAO et le FIDA à participer à la formation sur l'utilisation de l'outil InterAction d'audit de l'égalité de traitement des deux sexes.
24. Plusieurs autres manifestations conjointes ont été organisées avec les organismes ayant leur siège à Rome, la Banque mondiale et ONU-Femmes. Par exemple, la FAO, le FIDA, ONU-Femmes et le PAM ont accueilli une réunion du groupe d'experts sur l'émancipation

¹¹ La politique à l'échelle du système des Nations Unies (CEB/2006/2) comptait le renforcement des capacités au nombre de ses priorités, relevant qu'une proportion importante du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris parmi les cadres supérieurs, présentait de graves lacunes dans ce domaine. Cela expliquait les efforts insuffisants et souvent négligeables réalisés au sein du système pour recenser les problèmes touchant la parité des sexes et s'y attaquer dans de nombreux secteurs.

¹² En présence de représentants de l'Institut sur les études du développement, de FARM-Africa, de l'École des cadres du système des Nations Unies, du programme Food for Peace, de la FAO et du FIDA.

économique des femmes rurales, à l'issue de laquelle ont été formulées des recommandations dont s'est inspirée la Commission de la condition de la femme lors de sa cinquante-sixième session. Le PAM et ONU-Femmes ont collaboré à l'organisation d'une manifestation conjointe sur l'autonomisation des femmes rurales en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de laquelle ont été annoncées les mesures devant être mises en œuvre conjointement. Cette collaboration a été élargie aux organismes ayant leur siège à Rome, qui sont en train d'élaborer un programme conjoint pour le terrain visant à autonomiser les femmes rurales.

25. Le PAM a établi un partenariat avec l'Institut sur les études du développement qui a donné lieu à une proposition tendant à mettre sur pied un programme triennal intitulé "De la recherche à l'action", axé sur les innovations touchant la problématique hommes-femmes émanant du terrain, ainsi que les résultats et l'impact obtenus. Cette proposition avait été précédée d'une étude des activités menées par le PAM pour prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes, à l'issue de laquelle cinq documents de référence et de recherche avaient été établis¹³. Une stratégie mondiale en matière de problématique hommes-femmes a aussi été élaborée pour l'initiative "Achats au service du progrès" dans le cadre de ce partenariat.

RESSOURCES FINANCIÈRES

26. Le coût de la mise en œuvre du plan d'action institutionnel a été estimé à 7 millions de dollars. À ce jour, le financement se monte à 3 millions de dollars.

Donateur	Contribution (en dollars)	Projet
Allemagne	1 021 655,39	Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité entre les sexes
Australie	962 439,16	Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité entre les sexes
Programme Food for Peace	300 000,00	Plan d'action institutionnel
ACDI	436 800,00	Plan d'action institutionnel
Secteur privé	292 521,84	Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité entre les sexes
Montant total des fonds reçus	3 013 416,39	
Montant total des fonds requis	7 049 904,00	
Déficit de financement	4 036 487,61	

27. Les ressources du Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité entre les sexes sont exclusivement utilisées pour l'appui sur le terrain. Les contributions du programme Food for Peace et de l'ACDI soutiennent le travail mené par le PAM pour intégrer la problématique hommes-femmes dans ses opérations et ses documents d'orientation, et

¹³ i) Optimiser les avantages et réduire les risques liés aux droits conférés aux femmes en matière d'alimentation; ii) Faire participer les hommes et les garçons à la promotion de l'égalité des sexes; iii) Promouvoir une action collective efficace en faveur des agricultrices; iv) Assurer aux jeunes hommes et aux jeunes femmes un avenir plus sûr et équitable sur le plan des relations entre les sexes; et v) Traiter le problème de la non-rémunération des soins assurés par les femmes.

pour améliorer l'établissement de rapports au niveau des projets et au niveau institutionnel sur les résultats relatifs à l'égalité des sexes.

PERSPECTIVES

28. Des ressources sont nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action institutionnel et surtout les activités essentielles à la réussite et à la viabilité de la prise en compte de la problématique hommes-femmes au PAM, y compris le renforcement des capacités du personnel et des partenaires. Ainsi, la mobilisation des ressources continuera de viser à combler le déficit de financement dont pâtit le plan d'action.
29. L'un des points forts du PAM est la collecte qu'il assure régulièrement de données ventilées par sexe. L'exploitation de ces données lors de l'élaboration des politiques, des programmes et des projets est encore bien loin d'être systématique. Les mesures de responsabilité qui sont en train d'être mises en place et le renforcement des capacités du personnel, qui comprendra une formation à la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe, contribueront à remédier à ce problème. La mise en place du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM est fondamentale pour que les progrès se poursuivent en 2012, tout comme l'est le partenariat avec l'Institut sur les études du développement. Dans le contexte du cadre de responsabilité, le PAM élaborera un plan de travail pour la période 2012–2013 consacré à la protection des populations cibles contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
30. Dans le rapport d'évaluation de la précédente politique en matière de problématique hommes-femmes, il était indiqué que du fait de la rotation régulière du personnel du PAM, il fallait davantage qu'une seule séance de formation pour le doter de compétences fonctionnelles en matière d'analyse différenciée par sexe. Pour remédier à ce problème, le PAM s'emploie à intégrer la problématique hommes-femmes dans les programmes de formation institutionnels coordonnés par la Division des ressources humaines. Il est indispensable de mettre en œuvre le plan pour renforcer la capacité du personnel d'effectuer des analyses différenciées par sexe et intégrer la problématique hommes-femmes à chaque étape du cycle d'un projet.
31. Le PAM va lancer au niveau des bureaux de pays une initiative de sensibilisation au problème de la parité des sexes pour promouvoir le partage des responsabilités et l'obligation redditionnelle au profit de la mise en œuvre de la politique en matière de problématique hommes-femmes. Cette initiative déterminera quels bureaux de pays sont soucieux de l'égalité des sexes en se fondant sur des critères qui évaluent, par exemple: i) la mesure dans laquelle le directeur de pays défend l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ii) la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe; iii) le renforcement des capacités du personnel en matière de problématique hommes-femmes; iv) la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les projets; v) les progrès accomplis vers une représentation équitable hommes-femmes dans les effectifs; vi) le budget attribué aux questions relatives à la parité des sexes; et vii) la conformité avec les directives en matière de distribution de vivres visant à alléger la charge de travail des femmes et à améliorer leur sécurité.
32. Une formation sur l'audit de l'égalité de traitement des deux sexes aidera les bureaux de pays à procéder à des autoévaluations. Une méthode d'évaluation permettant de déterminer si un bureau de pays prend dûment en compte les questions relatives à la problématique hommes-femmes sera élaborée en consultation avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

33. Le PAM continuera de s'employer à renforcer les partenariats pour la mise en œuvre de son plan d'action institutionnel. La collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, ONU-Femmes et d'autres acteurs se poursuivra, et les partenariats avec des établissements de recherche comme l'Institut sur les études du développement seront particulièrement importants. Le programme commun que celui-ci mettra en œuvre avec le PAM, consacré aux innovations sur le terrain, aidera le PAM à bien intégrer la problématique hommes-femmes dans sa programmation en tirant des enseignements de ce qui fonctionne déjà et en les utilisant pour faire évoluer la pratique opérationnelle.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACDI	Agence canadienne de développement international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes